

URBANISME : TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES - Distantiel

Cette formation traite des règles d'urbanisme et les autorisations relatives aux travaux de construction neuve ou de réhabilitation, illustrées par l'étude de cas pratiques.

Objectifs opérationnels

- Identifier les différents cas de figure pour lesquels un permis de construire ou une déclaration préalable sont nécessaires dans le cadre de travaux de réhabilitation
- Conduire les différentes démarches auprès des administrations compétentes

Public Concerné

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Promoteurs immobiliers
- Chefs de projets du secteur de la construction chargés du montage et du suivi d'opérations

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Détermination de l'usage du bâtiment existant

- Distinction entre destination et affectation d'une construction

Règles d'urbanisme relatives aux travaux de construction neuve

- Travaux soumis à permis de construire
- Travaux soumis à déclaration préalable
- Travaux dispensés de toute formalité

Travaux sur construction existante : autorisations

- Travaux soumis à permis de construire
- Travaux soumis à déclaration préalable

Principales servitudes à respecter

- Servitudes administratives : servitudes d'urbanisme et servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol
- Servitudes civiles et permis de construire

Constitution des dossiers d'autorisation d'urbanisme

- Formulaires
- Dossiers
- Délais d'instruction
- Relations avec les services instructeurs

Études de cas pratiques

- Décisions de justice, contentieux, recours

Cette formation est également réalisée en Présentiel.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et d'illustrations de pratiques issues de décisions de justice.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

MOYENS TECHNIQUES

La formation se déroule sur la plateforme web TEAMS et s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et conducteur de travaux ou ingénieur travaux.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com